

## DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE KOGENHEIM DU 19.09.2018

### Vente terrain communal – Impasse du Château d’Eau

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à négocier le prix de vente du terrain communal situé dans l’Impasse du Château d’Eau et de le fixer à 60.000 € net au profit de la commune de Kogenheim (la TVA venant en sus).

### Nettoyage des locaux communaux

La société NET-SERVICE d’OBERNAI a été retenue pour assurer le nettoyage des nouveaux locaux scolaires (école maternelle), la Maison des Associations St Léger ainsi que les vitres de l’ensemble des locaux communaux. Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer les devis correspondants.

### Economie d’énergie éclairage public

Le conseil municipal a décidé de lancer une étude sur l’économie d’énergie concernant l’éclairage public.

### Intercommunalité

Le conseil municipal décide de transférer à la Communauté de Communes du Canton d’Erstein, la compétence : « Mise en place et gestion de la fourrière automobile intercommunale ».

A la prise de la compétence par la communauté de communes du Canton d’Erstein, les contrats existants entre les communes et les prestataires (contrat de concession type délégation de service public, marchés) seront transférés de plein droit à la communauté de communes, puis l’objectif sera d’établir une seule convention pour les 28 communes.

### Modification des heures hebdomadaires de travail

En raison du retour à la semaine des 4 jours à l’école René Cassin, le conseil municipal décide de diminuer de 2 h 30 les heures de travail hebdomadaires de l’adjoint technique en charge du nettoyage de l’école primaire.

### Divers

- Trois réunions publiques sont organisées début octobre 2018 pour présenter au public le projet de règlement et de zonage du Plan de Prévention des Risques d’Inondation de l’Ill. La commune de Kogenheim est principalement concernée par des zones bleu clair ou bleu hachuré correspondant à des zones inondables mais constructibles avec des préconisations et une zone rouge (clair ou foncé) qui est inconstructible sauf pour certains projets agricoles qui sont situés hors zone urbanisée.
- Les travaux d’assainissement dans la rue d’Epfig sont en cours pour la création d’une station exhaure d’eau pluviale.